



ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°07-2024-063

PUBLIÉ LE 3 AVRIL 2024

Sommaire

07_Präf_Präfecture de l'Ardèche / 07_PREF_Sous-préfecture de Largentière

07-2024-03-27-00005 - Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté préfectoral portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Largentière (4 pages)

Page 3

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2024-03-27-00005

Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté préfectoral portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Largentière



**PRÉFÈTE
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Largentière

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

portant modification de l'arrêté préfectoral portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de LARGENTIERE

**La préfète de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le code électoral, notamment les articles L 19 et R 7 à R 11 ;

VU la circulaire NOR : INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU le décret NOR IOMA2319666D du 13 juillet 2023 portant nomination de la préfète de l'Ardèche - Mme ELIZEON (Sophie) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2024-01-11-00011 du 11 janvier 2024 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de LARGENTIERE ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2024-01-31-00006 du 31 janvier 2024 portant délégation de signature à M. Marc COUTEL, sous-préfet de LARGENTIERE ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la commission de contrôle de la commune de BARNAS afin d'intégrer la suppléante du conseiller municipal titulaire, Mme Monique LEMAIRE ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la commission de contrôle de la commune de BERZEME pour rectifier l'orthographe du nom du délégué suppléant de l'administration ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier la commission de contrôle de la commune de GRAVIERES pour rectifier l'orthographe du nom de la conseillère municipale titulaire ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier la composition de la commission de contrôle de la commune de PLANZOLLES pour remplacer la déléguée suppléante de l'administration ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier la composition de la commission de contrôle de la commune de LAGORCE suite à une démission ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier la composition de la commission de contrôle de la commune de LALEVADE D'ARDECHE ;

SUR proposition du sous-préfet de LARGENTIERE ;

ARRETE

Article 1 : - L'annexe 1 intégrée à l'arrêté préfectoral n°07-2024-01-11-00011 du 11 janvier 2024 relative à la composition des commissions de contrôle des communes de moins de 1000 habitants est modifiée comme suit :

Commune	Qualité	Conseiller municipal	Délégués de l'administration	Délégués du tribunal judiciaire
BARNAS	Titulaire	M. Philippe MERIAUX	M. Loïc PRIMET	M. Christian BOURMAULT
	Suppléant	Mme Monique LEMAIRE	M. François FOREL	Mme Nathalie VACHER
BERZEME	Titulaire	M. Arnaud HOCQ	M. Alain CADDET	Mme Bernadette VIDAL
	Suppléant	Mme Myriam GOUNON née TEYSSIER	M. Jean-Noël AUDOUARD	Mme Annick LADREYT
GRAVIERES	Titulaire	Mme Julie GLOTZ-BELACHGAR	M. Jean MERCIER	Mme Claire BORELLY
	Suppléant	M. Damien LENTIER	M. Charly THIBAUD	/
PLANZOLLES	Titulaire	M. Jean-Jacques CHATELARD	M. Arnaud LELONG	Mme Annie CORNE
	Suppléant	Mme Elsa REBOUL	Mme Sylviane JURY née MAHIEUX	Mme Maryse GALBIT

Article 2 : - L'annexe 2 intégrée à l'arrêté préfectoral n°07-2024-01-11-00011 du 11 janvier 2024 relative à la composition des communes de 1000 habitants et plus, pour lesquelles plusieurs listes sont représentées au sein du conseil municipal est modifiée comme suit :

		Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
--	--	---	---	---

LAGORCE	Titulaires	- Mme Adeline BERNARD - M. Marc TENDIL - Mme Renée HASSAPIS née BOUSQUIE	- Mme Liliane COLAS née POTTIEZ - Mme Marie GONTRAND	/
	Suppléants	- M. Dominique CALDERAN	- M. Franck SEGURA	/

LALEVADE D'ARDECHE	Titulaires	- M. Albin DUMAS - M. Gregory COURT - Mme Stéphanie LE TOQUIN née JARNIAC	- M. Eric ORIVES - M. Frédéric MORIN	/
	Suppléants	/	/	/

Article 3 : La composition des commissions de contrôle devra être rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 4 :

- Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON (184 rue Duguesclin 69003 Lyon) dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Un tel recours peut être formulé par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

- Un recours gracieux peut être déposé dans le même délai auprès du préfet de l'Ardèche. Le recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception de la réponse du préfet.

Article 5 : Le sous-préfet de LARGENTIERE et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Fait à LARGENTIERE, le 27 mars 2024,
Pour la préfète de l'Ardèche et par délégation,
Le sous-préfet de LARGENTIERE,

Signé

Marc COUTEL